

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2025

Conseillers présents :

- Mesdames Alice MARGOTTON
- Messieurs Georges RAMON, Frédéric PLANES, Didier LAGARDE, Michel LACROIX, Jean ATZORI, Georges SOLERA, Aimé CONTE

Conseillers représentés : Bernard SORBIER par Didier LAGARDE,

Conseillers absents : Audrey RAYNAUD, Michaël SOLER

M. le maire de BELVIS ouvre la séance à 20h45.

M. Jean ATZORI assure la fonction de secrétaire de la séance.

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des 09 voix.

DÉLIBÉRATIONS :

1. RENONCIATION À L'ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PRÉEMPTION

La commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner sur la parcelle cadastrée section B, parcelle n°110, située au 17 rue des Roques 11340 Belvis pour laquelle il est proposé de renoncer.

Approuvé à l'unanimité : 09 voix

2. RETRAIT DE L'INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE

Le sentier « Loube Pelade » ne correspondant plus aux critères du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, il convient de procéder à son retrait. Ultérieurement, les sentiers Karstiques et de la Barte seront ajoutés

Approuvé à l'unanimité : 09 voix

3. RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DE_25_04_04_N01 RELATIVE A LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIRP

La préfecture nous a informés que la délibération demandée par le secrétariat du SIRP est prématurée, il convient de l'annuler. Cette décision sur les statuts sera délibérée au moment adéquat.

Approuvé à l'unanimité : 09 voix

4. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Après lecture de l'analyse des offres émanant du maître d'œuvre, le conseil municipal, suit l'avis du maître d'œuvre et choisi l'offre de l'entreprise AUDE TP pour un montant de 112 974.40€ HT pour la réalisation des travaux de renouvellement de la canalisation d'adduction d'eau potable.

Approuvé à l'unanimité : 09 voix

5. CHOIX DES ENTREPRISES POUR TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIES

En raison de la réduction des subventions, le conseil municipal a décidé de répartir les travaux de voirie sur plusieurs exercices. Pour la première partie, la Grand' Rue du Moulin d'Able et la rue des Faïches seront concernées.

Le choix de l'entreprise pour la réalisation de cette tranche s'est porté sur l'entreprise OCTP pour un montant de 31 904.65 euros HT

Approuvé à l'unanimité : 09 voix

6. EMPRUNT SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

Après la consultation de 3 banques, le conseil municipal a porté son choix sur la Banque Postale pour la réalisation d'un prêt financier de 100.000€ à un taux annuel de 3.67% sur une durée de 15 ans. L'investissement associé à cet emprunt permettra la création de plusieurs logements locatifs dont les revenus assureront la rentabilité de l'opération.

Approuvé à 09 voix pour

Monsieur le Maire lève la séance à 22H00.